

La situation des femmes dans la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 367

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

savoir s'il veut s'en tenir là, ou poursuivre ses études en vue de l'obtention du diplôme de pharmacien. Si les moyens pécuniaires lui font momentanément défaut pour continuer ses études, l'assistant-pharmacien peut attendre; il conserve le droit de le terminer ultérieurement.

Les sciences spéciales constituent le troisième cycle des études de pharmacie. Elles ont pour but d'instruire le pharmacien des spécialités suivantes de sa profession: chimie pharmaceutique, botanique pharmaceutique, pharmacognosie, pharmacopée, toxicologie, bactériologie, hygiène, etc. Ces études comportent des cours et des travaux pratiques, et s'échelonnent sur au moins trois semestres. L'enseignement s'y rapportant ne peut être donné qu'au Polytechnicum fédéral et dans les Universités de Bâle, Berne, Lausanne et Genève. Cette partie des études de pharmacie se termine par l'examen professionnel (examen d'Etat).

Le candidat qui a subi avec succès l'examen professionnel doit encore travailler pendant une année comme assistant chez un ou plusieurs pharmaciens suisses diplômés. Ce n'est qu'à l'expiration de ce stage que le Service sanitaire fédéral accorde le diplôme de pharmacien, qui, seul, donne le droit de s'établir à son compte comme pharmacien sur le territoire de la Confédération. Les pharmaciens diplômés peuvent postuler le grade de docteur ès-sciences en suivant des cours complémentaires dans une Université ou au Polytechnicum fédéral, dans ce dernier à condition toutefois d'avoir obtenu à l'examen professionnel la moyenne générale de 4,75. Pour arriver au doctorat il faut encore au moins 3 semestres d'études.

Les frais d'études varient de 4 à 500 francs par semestre, non compris l'impression, obligation, de la thèse. Mais il est possible de les couvrir en partie en se plaçant comme assistant pendant les vacances, ou dans l'intervalle qui sépare le stage pratique des études spéciales. Les occasions de remplacement pendant les vacances sont très fréquentes. Enfin, le Polytechnicum fédéral accorde aux étudiants méritants non fortunés une remise des frais de scolarité, et l'Association des pharmaciens suisses, dans certaines circonstances, une bourse.

On ne peut que recommander au pharmacien, une fois ses études terminées, d'aller faire un stage dans une pharmacie de langue étrangère, soit en Suisse, soit ailleurs, non seulement pour se familiariser avec la langue du pays, mais aussi pour se mettre au courant des méthodes d'exploitation des pharmacies étrangères.

Le pharmacien (et la pharmacienne) diplômé peut ou bien travailler comme assistant dans une pharmacie, ou bien prendre une place de gérant, ou encore s'établir à son compte. Il a encore la possibilité d'accéder au poste de pharmacien d'hôpital ou de pharmacien cantonal. Enfin, de bonnes places s'offrent de plus en plus au pharmacien dans la grande industrie pharmaceutique.

(A suivre.)

La situation des femmes dans la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants

Toute femme domiciliée sur le territoire suisse devra payer une cotisation de 12 fr. par an à partir de l'âge de 19 ans jusqu'à celui de 65 ans (art. 10 et 12). Les employeuses (patronnes, maîtresses de maison) payeront 15 fr. par an par employée (ouvrières, domestiques) (art. 10).

Toute femme âgée de 65 ans touchera une rente annuelle de 200 fr., et, si sa situation économique est difficile un supplément social qui peut atteindre 400 fr. par an (art. 24 et 28). Toute femme

qui aura donc payé, entre 19 et 65 ans, 12 fr. par an, soit au total 552 fr., touchera ainsi, si elle atteint l'âge de 75 ans, une somme totale de 6000 fr.

Une période transitoire est prévue, pendant laquelle la rente annuelle sera de 100 fr., et les suppléments sociaux de 175 fr. par an au maximum et cela seulement pour les personnes dont la situation économique est difficile. (art. 34 et 35).

IN MEMORIAM

Mme Kübler-Wagner

De Baden nous arrive la nouvelle douloureuse que notre chère présidente de section, Mme Olga Kübler-Wagner, vient de succomber à une maladie foudroyante. Pendant de longues années, Mme Kübler a dirigé les destinées de sa Société de Baden pour les intérêts féminins, en poursuivant son but avec une conscience et un effort soutenus. Elle a profité de chaque occasion pour réclamer dans son canton la collaboration de la femme à la chose publique. Sa nature fine et aimable lui assurait d'emblée la sympathie de tous, tant pour elle-même que pour les idées qu'elle représentait. A côté de ces préoccupations sociales et politiques, elle remplissait minutieusement ses devoirs d'épouse et de mère, et vouait un grand intérêt à la musique comme à la littérature.

Notre Association suisse doit une reconnaissance toute spéciale à Mme Kübler d'avoir bien voulu se charger, avec ses collaboratrices, de la préparation de notre dernière Assemblée générale les 30 et 31 mai, et de l'avoir menée à chef d'une façon aussi entièrement satisfaisante pour toutes les participantes. A côté de tout ce que Baden nous a offert, nous n'oublierons jamais la chaude cordialité avec laquelle Mme Kübler sut recevoir ses hôtes de la Suisse entière.

L'Association suisse pour le Suffrage tient à exprimer sa sympathie profonde à son mari et à son fils dans le deuil immense qui les frappe.

A. LEUCH, présidente.

La Conférence internationale des femmes socialistes

Cette Conférence, qui a précédé le Congrès socialiste international, a eu lieu cet été à Vienne, sous la présidence d'Adelheid Popp, la députée bien connue. Les déléguées y représentaient environ un million et trois cent mille femmes organisées.

Une des questions les plus importantes parmi celles présentées et discutées à la Conférence, a été le travail des femmes. On l'a discutée principalement dans ses rapports avec la structure physiologique particulière de la femme et avec sa position dans la société, la famille et le ménage. Les femmes socialistes voient dans l'activité professionnelle de la femme une condition essentielle de son égalité sociale, et par conséquent aussi de son émancipation sociale finale. Mais elles sont attentives aux dangers qui menacent la santé et la vie psychique de la travailleuse. Ces dangers, que provoque le travail dans l'usine et dans le bureau rationalisé, devront être combattus par une protection plus efficace des travailleurs et par une meilleure législation sociale. Aussi les principes de l'Open door furent-ils résolument combattus par toutes les déléguées à la Conférence, à la seule exception de la déléguée du Danemark.

La résolution finalement acceptée sur ce sujet mentionne les mesures suivantes considérées comme le minimum exigible: Admission des fem-

mes à toutes les professions; emploi des femmes à toutes les activités professionnelles, à moins que leur constitution physique s'y oppose. Encouragement à lutter pour la réduction de la durée du travail, développement de la protection des ouvrières et collaboration des femmes à toutes les branches de l'administration sociale, développement de la protection des mères, de la prévoyance pour les enfants, des pensions pour les enfants, des pensions pour les veuves et les orphelins; organisation d'enquêtes concernant les effets du travail professionnel sur la travailleuse, enquêtes qui devront être effectuées avec la collaboration des représentantes des ouvrières.

Outre cette si importante question du travail féminin, d'autres questions d'ordre féministe furent également étudiées par la Conférence des femmes socialistes et présentées au Congrès de l'Internationale socialiste. Ainsi: I. le droit des femmes au travail; II. la nationalité de la femme mariée; et III. le vote féminin. Voici l'essentiel des résolutions votées à ce sujet:

I. La femme comme l'homme a droit au travail salarié. Ce n'est pas la travailleuse qui est la cause du chômage croissant, c'est le régime capitaliste.

II. Il faut travailler pour obtenir le droit d'option pour la femme au moment où elle se marie, ou au moment où le conjoint change de nationalité pendant la durée du mariage. Le droit de réacquisition de l'ancienne nationalité doit être généralisé internationalement. Les femmes étant peu versées dans les questions juridiques, il faut exiger que toutes les femmes, au moment de leur mariage ou quand leurs maris changent de nationalité, soient exhortés d'office à faire leur déclaration d'option après avoir reçu les éclaircissements nécessaires.

III. Quant au vote féminin, la Conférence exprime son indignation au sujet du honteux retard de certains pays civilisés à démocratie ancienne, tels que la France, la Belgique et la Suisse, qui continuent à priver les femmes, totalement ou partiellement, de leurs droits politiques.

Notons aussi qu'il a été décidé que la situation de la ménagère sera étudiée au prochain Congrès, qui s'occupera aussi de la législation établie dans les différents pays concernant la maternité.

Les féministes du monde entier, quelles que soient leurs tendances politiques, ne peuvent que féliciter les femmes socialistes du beau travail accompli, et désirer ardemment que leurs vœux, si généralement semblables à ceux de nos féministes suisses, se réalisent sans retard.

V. DELACHAUX.

La seconde femme pasteur de l'Eglise libre vaudoise

Nous apprenons avec grand intérêt qu'après M^{lle} Lydie von Auw, pasteur de l'Eglise libre d'Ollon, M^{lle} Madeleine Bron, licenciée en théologie de la Faculté libre de Lausanne, fille de M. F. Bron, pasteur de l'Eglise libre de Begnins, vient d'être appelée au poste de pasteur de l'Eglise libre de Lucens-Lovattens.

On sait que dans l'Eglise libre vaudoise, les femmes jouissent exactement des mêmes droits que les hommes. C'est d'un bel exemple.

Agentes de police

Mme Elisabeth Thommen, l'un des membres de la «Debrit's Party» (voyage d'études à Londres de l'Association suisse pour le Suffrage), a publié dans la National Zeitung, de Bâle des récits de voyage fort intéressants, desquels nous extrayons les impressions suivantes. (Note de la trad.)

...Première rencontre dans Hyde-Park d'une agente en tournée de service: calme, sûre d'elle-même, d'allure aussi digne que ses collègues masculins, l'uniforme bien coupé et parfaitement ajusté, la ceinture de cuir, les hautes bottes, la visière de la casquette ombrageant le regard net et décidé. Il faut un peu d'attention pour reconnaître si l'on a affaire à un homme ou à une femme, tant l'uniforme neutralise l'apparence.

Mais à l'entrée du n° 51 de Tothill Street, local du Service auxiliaire féminin, le sourire et la voix aimable qui nous accueillent sont bien d'une femme. Questions posées, précisions reçues: C'est ici le centre de la propagande pour le service féminin du monde entier, c'est d'ici que s'envole le journal mensuel The Policewoman's Review, c'est dans ces locaux que se fait l'apprentissage des nouvelles recrues.

«Notre enseignement? Il comprend tout ce qu'il est nécessaire de savoir et l'entraînement des élèves se fait d'après nos principes. Expliquer en quelques mots nos méthodes d'enseignement n'est pas chose aisée. Plus nous exigerons de nos élèves, mieux elles seront à

Une femme qui perd son mari avant d'avoir atteint l'âge de 40 ans touche, suivant la loi fédérale d'assurance, une allocation unique de 500 francs, qui peut être portée à 1500 francs par les suppléments sociaux. Devenant veuve à l'âge de 50 ans, elle pourra toucher jusqu'à 3000 francs d'allocation unique, y compris le supplément social. Quelle aide apportera cette allocation dans un ménage désespéré par la mort du mari!

De-ci, De-là...

La santé de Mrs. Corbett Ashby.

Nombreux sont les amis de notre Présidente Internationale qui ont doublement déploré son absence de Genève en septembre, en apprenant que la maladie en était la cause. Ils seront donc heureux de savoir que la santé de Mrs. Ashby s'est beaucoup améliorée, et que le docteur espère qu'après Noël il lui sera possible de reprendre toute son activité.

Jusqu'où nous sommes lus...

Extrait d'une lettre dernièrement reçue de Seattle (sur la côte nord-américaine de l'Océan Pacifique, près de Vancouver)...

«...Nous recevons régulièrement votre journal et le passons immédiatement à Miss A. L. S. qui s'en sert pour ses cours de français à l'école supérieure de Seattle. De temps en temps, nous en faisons traduire des articles pour notre propre journal; mais nous tenons à vous assurer que nous sommes profondément intéressées par tout ce que font les femmes suisses, et que nous souhaitons grand succès à tout votre groupe de féministes si compétentes. Nous sommes heureuses de continuer l'échange entre votre journal et le nôtre».

N'est-ce pas encourageant et réconfortant de recevoir de si lointains messages?

Promettez-vous d'obéir...?

Tous les journaux d'outre Manche ont trouvé la place, en pleine fièvre électorale, de relever que, lors du récent mariage de Lady May Cambridge, la nièce de la reine, avec le capitaine Abel Smith, la nouvelle liturgie anglaise, qui supprime le mot «obéir», a été utilisée pour la première fois dans tout le Royaume-Uni, de par la décision commune des deux fiancés, et «après plusieurs jours de réflexion», ajoute un quotidien.

«Espérons que nombreux seront désormais les couples, qui, avec ou sans plusieurs jours de réflexion, renonceraient à une liturgie surannée et humiliante.

Petit signe des temps.

On nous écrit de Lausanne que trois femmes — qui sont toutes trois nos collaboratrices — ont été appelées à faire partie du grand Comité vaudois en faveur de la loi fédérale sur l'assurance-maternité. Ce sont Mmes A. Leuch, Gillibert-Randin et M^{lle} A. Quinche, avocate.

En outre, et pour la première fois dans ce canton pour une campagne qui a pris une allure politique, on a fait appel à des conférencières féministes. Et la liste que nous avons sous les yeux des conférencières en faveur de la loi, liste élaborée par le Comité suisse, comprend également des noms féminins dans les cantons de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Valais et Genève. Est-il nécessaire de dire que ce sont presque uniquement des noms de suffragistes?...?

la hauteur de leur tâche future, et mieux elles comprendront qu'il vaut mieux prévenir et aider que punir. Nous choisissons de préférence des jeunes femmes douées de tact, de jugement, et de compréhension des questions sociales et nous aidons au développement de ces qualités. Nous étudions avec nos élèves les problèmes que posent la prostitution, la procédure des tribunaux, etc.

— Obtenez-vous de bons résultats? — Oui, de très bons résultats. Les agentes de police sont si utiles, voyez-vous, que notre pays ne saurait plus s'en passer. La première agente a fait son apparition aux Etats-Unis en 1910, elle ne portait pas l'uniforme. En 1914, nous avons créé, en Grande-Bretagne, un petit corps d'agentes, des volontaires en uniforme; en 1916, on nous incorpora aux forces de police. En 1923, Cologne étant occupée par notre armée, des agentes anglaises y travaillèrent de concert avec la police militaire et avec grand succès. Des Allemandes ayant collaboré à ce service, ce fut le point de départ de la police féminine en Allemagne. De 1916 à 1918, nos deux Commandantes, Damer Dawson et Mary S. Allen ont recruté et entraîné 985 agentes. Beaucoup d'entre elles sont actuellement en service dans les villes de province.

— Pourquoi les policewomen anglaises portent-elles l'uniforme? Estimez-vous que cela est utile?

— Infiniment utile. L'uniforme est une protection toute puissante. Il donne en outre le sentiment de l'autorité, sentiment particulière-

Reproduit d'après une gravure anglaise datée de 1865



Cliché Mouvement Féministe

Comme on se représentait les agentes de police, il y a 65 ans, fuyant ou s'évanouissant devant la bagarre.

A comparer leur uniforme avec celui dont il est donné la description dans la colonne suivante.